



HAL
open science

Une migration instrumentalisée : politiques étatiques et pratiques institutionnelles lors du départ des Grecs d'Égypte (1945-1961)

Angelos Dalachanis

► **To cite this version:**

Angelos Dalachanis. Une migration instrumentalisée : politiques étatiques et pratiques institutionnelles lors du départ des Grecs d'Égypte (1945-1961). *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 2018, pp.141 - 160. 10.4000/diasporas.2600 . hal-03031409

HAL Id: hal-03031409

<https://hal.science/hal-03031409>

Submitted on 30 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Diasporas

Circulations, migrations, histoire

32 | 2018

Métiers d'art itinérants

Une migration instrumentalisée : politiques étatiques et pratiques institutionnelles lors du départ des Grecs d'Égypte (1945-1961)

An instrumentalized migration: State politics and institutional practices during the departure of Greeks from Egypt, 1945-1961

Angelos Dalachanis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/diasporas/2600>

DOI : 10.4000/diasporas.2600

ISSN : 2431-1472

Éditeur

Presses universitaires du Midi

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2018

Pagination : 141-160

ISBN : 978-2-8107-0599-3

ISSN : 1637-5823

Ce document vous est offert par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Référence électronique

Angelos Dalachanis, « Une migration instrumentalisée : politiques étatiques et pratiques institutionnelles lors du départ des Grecs d'Égypte (1945-1961) », *Diasporas* [En ligne], 32 | 2018, mis en ligne le 28 mai 2019, consulté le 09 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/diasporas/2600> ; DOI : 10.4000/diasporas.2600



Diasporas – Circulations, migrations, histoire est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Une migration instrumentalisée : politiques étatiques et pratiques institutionnelles lors du départ des Grecs d'Égypte (1945-1961)

Angelos DALACHANIS

Le 30 juin 1952, Theodoros Pattas, un Grec d'Égypte de 29 ans, adresse à la Chambre de commerce hellénique d'Alexandrie (CCHA) une lettre demandant un prêt de 60 livres égyptiennes pour financer son émigration au Canada, plus précisément au Québec¹. Cette même lettre nous apprend que Pattas a quitté Alexandrie depuis quelques années, à cause du chômage qui, selon ses mots, « dévaste notre classe », et a rejoint Ismaïlia afin de travailler dans un magasin grec. Cependant, la guérilla égyptienne qui lutte contre les forces britanniques stationnées dans la région du canal de Suez place Ismaïlia dans une situation critique, obligeant son employeur à cesser ses activités et Pattas à rentrer à Alexandrie. Ne parvenant pas à trouver un nouvel emploi, Pattas demande et obtient un visa d'immigration pour le Canada. À défaut de moyens pour effectuer le voyage, il s'adresse à la chambre. Le cas de Pattas n'est pas isolé. Les archives de la CCHA conservent des dizaines de lettres dans lesquelles les membres de la colonie grecque d'Égypte² demandent à la chambre

de financer leur voyage vers l'Australie, des pays d'Afrique ou d'autres pays comme, en l'occurrence, le Canada. Tandis que les migrants grecs de la première génération quittaient souvent l'Égypte pour retourner dans leur lieu d'origine, le mouvement migratoire qui se développe après la Seconde Guerre mondiale a sa propre dynamique, dont les racines remontent à l'entre-deux-guerres.

En effet, pendant les années 1930 et notamment suite à l'abolition des capitulations en 1937, la colonie grecque d'Égypte est traversée par la question de son adaptation aux nouvelles conditions³. Ce dé-

même nationalité ou de même origine vivant dans un lieu étranger (voir <http://www.cnrtl.fr/definition/colonie>). La langue grecque possède deux mots qui distinguent ces situations: le terme *apoikia* [αποικία] se réfère au premier cas et le terme *paroikia* [παροικία] au second. Dans le cas des Grecs d'Égypte, le terme « colonie » au sens de *paroikia* est utilisé dans les sources grecques de langue française de la période étudiée, à la fois pour décrire la population grecque de lieux spécifiques (par exemple, la colonie d'Alexandrie) et l'ensemble de la présence grecque dans le pays.

3. Les capitulations sont des conventions bilatérales entre l'Empire ottoman et différents pays, qui définissent le statut des citoyens de ces pays dans l'Empire ottoman. Ces conventions leur accordent l'autorisation de voyager et de commercer librement, des exonérations d'impôt, la liberté de culte et l'inviolabilité du domicile. En matière pénale, ces étrangers ne peuvent être jugés que par leurs propres consuls ou par les tribunaux mixtes établis en 1875. Signe révélateur de la puissance des étrangers d'Égypte, les capitulations s'y maintiennent beaucoup plus longtemps qu'en Turquie, où elles ont été abolies avec

1. Lettre de Theodoros Pattas à la CCHA, Alexandrie, 30 juin 1952, Archives de la chambre de commerce hellénique d'Alexandrie (ci-après ACCHA), Caisse d'émigration.

2. En français, le terme « colonie » est utilisé pour décrire un groupe de personnes vivant dans une zone coloniale constituée principalement par les colons ou leurs descendants et un groupe de personnes d'une

bat reste en suspens pendant la Seconde Guerre mondiale pour reprendre juste après. Entre-temps, et surtout dans l'après-guerre, les membres de la colonie quittent progressivement le pays pour diverses destinations. Ce mouvement migratoire prend de l'ampleur à la fin des années 1940 et s'accélère pendant les années 1950. Cette migration n'est pas que le fait d'initiatives individuelles. Elle est aussi organisée et encouragée par les gouvernements grec et égyptien, les institutions de la colonie et des organisations internationales. Plus précisément, elle fait l'objet d'une étroite collaboration entre la CCHA, les autorités diplomatiques grecques en Égypte et des organisations internationales telles que le Comité intergouvernemental pour les mouvements migratoires d'Europe (CIMME) et le Conseil œcuménique des Églises (COE)⁴; sans oublier le rôle important des autorités égyptiennes.

Cette étude aborde la question des différents acteurs impliqués dans le processus migratoire en s'appuyant sur un matériau empirique largement inexploité jusqu'à présent, provenant essentiellement de trois fonds d'archives: celui du ministère grec des Affaires étrangères, les fonds d'archives de la CCHA et de la CIMME. Ce matériau nous permet d'étudier un épisode central

dans l'histoire de la présence étrangère – grecque pour ce qui nous intéresse – en Égypte pendant une période encore peu explorée par les recherches historiques⁵.

La présence grecque en Égypte

Des populations grécophones s'installent en Égypte tout au long du XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e. La source principale de ce mouvement migratoire est le bassin de la Méditerranée orientale et la péninsule balkanique, qui correspondent à des territoires ottomans ou de l'État grec. Or cette migration a lieu précisément durant la période d'expansion territoriale de la Grèce au détriment de l'Empire ottoman, de sorte que le statut personnel de ces populations lors de leur arrivée en Égypte est des plus variés. Ainsi, ces « Grecs », appelés « *Égyptiotes*⁶ », peuvent aussi bien être des ressortissants grecs qu'ottomans, italiens, britanniques, français, voire pour certains des apatrides qui n'ont jamais régularisé leur statut lors du passage de l'Empire ottoman aux États-nations et, après 1922, des ressortissants égyptiens. En Égypte, l'immigration peut être temporaire, avec un retour au lieu d'origine après quelques années, ou bien se transformer en une installation plus ou moins permanente qui permet l'ancre dans le pays de plusieurs générations d'*Égyptiotes*.

le traité de Lausanne en 1923. Leur abolition en 1937 a des effets considérables sur la situation économique et légale des populations étrangères d'Égypte.

4. Le Comité intergouvernemental pour les mouvements migratoires d'Europe a été fondé en décembre 1951 à Genève, avec la participation de la plupart des pays d'Europe occidentale. Son objectif est de gérer le vaste déplacement de populations que connaît l'après-guerre, spécifiquement des pays européens vers diverses destinations à travers le monde. Le Conseil œcuménique des Églises est une organisation chrétienne fondée en 1948 afin de promouvoir l'idée de l'universalité du christianisme et de l'unité des chrétiens dans le monde entier. Son siège demeure à Genève et fonctionne comme un organisme de bienfaisance participant à des programmes de migration et de réfugiés.

5. Le contenu de l'article est largement basé sur le livre d'Angelos Dalachanis, *The Greek Exodus from Egypt: Diaspora Politics and Emigration, 1937-1962*, New York, Berghahn Books, 2017, et notamment sur les chapitres 5 et 6.

6. Le terme « égyptiote » [Αιγυπτιώτης] est en usage en langue grecque, durant la période étudiée et jusqu'à aujourd'hui, pour décrire les Grecs d'Égypte. Le mot vient de la traduction en grec du mot arabe *mutamassir* qui veut dire littéralement « égyptianisé ».

Au tournant du xx^e siècle, ces Grecs d'Égypte constituent de fait une minorité dont les éléments d'identification sont la langue et, dans une moindre mesure, la religion chrétienne de rite orthodoxe, ainsi que l'idée d'un passé commun. En dehors de ces traits rassembleurs, ils constituent une entité extrêmement composite quant à l'origine locale, la citoyenneté, le lieu d'installation en Égypte, les convictions politiques, l'activité professionnelle, la stratification sociale et la situation économique. Une des caractéristiques du monde égyptote est sa vie institutionnelle extrêmement riche qui consiste en une mosaïque d'associations, d'organisations, de fraternités, de clubs, active dans les différentes villes égyptiennes, dont les plus influentes sont la *Koinotita* (*Koinotites* au pluriel) et la chambre de commerce.

Les *Koinotites* sont des associations de ressortissants grecs ou de personnes d'origine grecque qui ont à leur charge la gestion des écoles et des églises dans vingt-cinq villes égyptiennes et fonctionnent également comme institution caritative. La *Koinotita* grecque d'Alexandrie (KGA), fondée en 1843, est la première d'Égypte, qui sert de modèle pour les suivantes, tout en constituant une sorte de *prima inter pares* parmi elles. Les *Koinotites* sont contrôlées par les notables locaux, car leurs membres appartiennent essentiellement aux classes les plus aisées qui ont les moyens de payer des cotisations relativement élevées. La chambre de commerce la plus importante est la CCHA, fondée en 1901 par des marchands grecs et des hommes d'affaires d'Alexandrie avec le soutien de l'État grec, afin de servir les intérêts commerciaux et financiers de la colonie⁷. Pendant les années 1940 et 1950, la CCHA joue un rôle prépondérant pour

les questions de chômage et de migration. Pour mieux comprendre ce rôle, nous devrions considérer la CCHA comme un groupe de pression et un lieu de discussion sur les questions économiques, contrôlé par la bourgeoisie grecque locale⁸. Bon nombre des membres du conseil d'administration de la CCHA sont également membres du comité administratif de la KGA et entretiennent d'étroites relations avec l'élite politique de la métropole. Ils sont ainsi en mesure de revendiquer la représentation de l'autorité suprême parmi les *Égyptotes*.

Ce leadership appartient à l'élite économique grecque qui représente une toute petite minorité de la population égyptote. L'historiographie lui offre cependant une place prépondérante car elle est la principale productrice de sources et des archives documentaires consultées jusqu'à présent. Les statistiques de la CCHA nous indiquent que la majorité des *Égyptotes* sont des employés de bureau ou des professionnels indépendants⁹. Ces catégories de profession reflètent en partie la situation économique et donc la stratification sociale de la colonie, même s'il reste difficile d'avancer des conclusions définitives sur le sujet. Alexander Kitroeff, pour la période de l'entre-deux-guerres, et Karanasou, pour l'après-guerre, ont soutenu que la colonie comptait une puissante classe moyenne¹⁰.

Εμπορικού Επιμελητηρίου της Αλεξάνδρειας], Alexandrie, 1951, p. 47-49.

8. Anthony Gorman, « Repatriation, migration or readjustment: Egyptian Greek dilemmas of the 1950s », in Dimitris Tziouvas (ed.), *Greek Diaspora and Migration since 1700*, Farnham, Ashgate, 2009, p. 61-72, ici p. 64.

9. Note sur les activités professionnelles des Grecs d'Égypte, Alexandrie, 28 décembre 1950, ACCHA/Statistiques et recensements de la colonie grecque.

10. Alexander Kitroeff, *The Greeks in Egypt, Ethnicity and Class, 1917-1937*, Oxford, Ithaca Press, 1989; Floresca Karanasou, « Egyptianisation: The 1947 Company Law and the foreign communities in Egypt », thèse de doctorat, non publiée, Oxford University, 1992, p. 36

7. *Album de célébration pour le cinquantenaire de la Chambre de commerce hellénique d'Alexandrie* [Λεύκωμα πανηγυρισμού πεντηκονταετηρίδας του Ελληνικού

	1907	1917	1927	1937	1947	1960
Égyptiens ¹	11 189 978	12 512 106	13 952 264	15 734 170	18 966 767	25 984 101
Nationaux européens						
Grecs	62 973	56 731	76 264	68 559	57 427	47 673
Italiens	34 926	40 198	52 462	47 706	27 958	14 089
Britanniques/Maltaïses	20 356	24 354	34 169	31 523	28 246	
Français	14 591	21 270	24 332	18 821	9 717	25 175
Autres	-	-	-	-	16 664	
Autres minorités Non égyptiennes						
Juifs	38 635	58 581	63 550	62 953	65 639	8 561
Arméniens	7 747	12 854	17 145	16 886	-	-
Syriens, Palestiniens et d'autres nationalités arabes	33 947	31 725	39 605	38 692	-	56 375

Tableau 1 : Population d'Égypte, 1907-1960¹³

Sources: Floresca Karanasou, « Egyptianisation... », *op. cit.*, p. 11; A.E. Crouchley, *The Economic Development of Modern Egypt*, Londres, 1938, p. 256; Annuaires statistiques d'Égypte (AS), 1910, 1917, 1936-1937, 1946-1947; *The Census of Egypt taken in 1917*, Le Caire, 1920; Gudrun Krämer, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, Londres, I.B. Tauris, 1989, p. 10; E.W. Lane, *Manners and Customs of the Modern Egyptians*, Le Caire, Livres de France, 1989, p. 33; Ducruet Jean, *Statistiques et perspectives démographiques en République arabe unie*, Beirut, faculté de droit et des sciences économiques, 1967, p. 55-56.

Ces deux auteurs se fondent sur les activités professionnelles des *Égyptiotes*. Cette thèse demande toutefois à être réexaminée. L'expression « classe moyenne » est en effet assez vague et peut donc décrire la majeure partie de la colonie sans pour autant indiquer grand-chose sur la réalité sociale de cette population. Le problème est qu'il n'existe pas de données détaillées sur les revenus attachés aux différentes professions. Surtout, aucune source ne laisse entendre que les membres de la soi-disant « classe moyenne » se définissent comme telle. En 2009, Anthony Gorman a été le premier à contester ou à nuancer la thèse d'une large classe moyenne *égyptiote*¹¹. Dans ce sens, l'auteur rapporte le témoignage de Georgios Athanassiadis, un éducateur au Caire, qui décrit en 1948 la stratification sociale de la colonie ainsi: « [...] 5 % sont des capitalistes, 35 % sont des petits bourgeois et 60 % sont des travailleurs pauvres¹². » Différentes sources

confirment ces propos sur la réalité sociale de la colonie¹³.

La présence des Grecs en Égypte n'est pas un phénomène isolé, elle ne constitue qu'une population parmi d'autres qui se sont installées dans le pays durant la même période. Elle se distingue néanmoins des autres arrivants par sa propension à s'étendre sur l'ensemble du territoire égyptien. Par ailleurs, les Grecs constituent la communauté non égyptienne la plus importante en termes démographiques en Égypte lors de la première moitié du xx^e siècle, comme l'indique le tableau 1¹⁴.

Comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessus, la présence grecque atteint son

11. Anthony Gorman, « Repatriation... », art. cit., p. 62.

12. Georgios Athanassiadis, *L'hellénisme de la colonie et son éducation* [Ο παροικιακός ελληνισμός και η παιδεία του], Le Caire, 1948, p. 23.

13. Lettre de Vyron Theodoropoulos à Dimitrios Lambros, Alexandrie, 9 février 1961, Archives du ministère grec des Affaires étrangères, Service central (ci-après: AYE/SC)/1961/16/1/3/1 ; lettre de Vyron Theodoropoulos au ministère grec des Affaires étrangères, Alexandrie, 16 janvier 1962, AYE/SC/1962/30/4/1; note de Alexandra Ioannides intitulée « Emigration of Europeans from Egypt », Athènes, 13 mars 1961, Archives du comité intergouvernemental pour les mouvements migratoires d'Europe (ci-après ACIMME)/1959-1965.

14. Les chiffres font référence à des populations sédentaires.

apogée démographique dans les années 1920, c'est-à-dire après la défaite de l'armée grecque en Anatolie en 1922 et l'arrivée en Égypte d'une vague de réfugiés d'Asie mineure. Durant le reste de l'entre-deux-guerres, le nombre de Grecs ou grécophones qui migrent vers l'Égypte diminue progressivement tandis qu'augmente celui de ceux qui la quittent définitivement¹⁵. Au lendemain de la Guerre, l'Égypte ne constitue plus une destination privilégiée pour les migrants. Désormais, l'Australie, le Canada et les pays de l'Amérique latine occupent les places des principales destinations sur le marché migratoire. Ainsi, à l'instar d'autres populations en migration, les *Égyptiotes* suivent ces routes migratoires pendant les décennies à venir.

Ni en Égypte ni en Grèce : entre métropole et pays d'accueil

À la fin des années 1940, la période transitoire avant l'abolition définitive des capitulations arrive bientôt à son terme¹⁶ et les inquiétudes des *Égyptiotes* à propos de leur avenir dans le pays s'intensifient. La correspondance diplomatique et les journaux grécophones publiés en Égypte témoignent de cette appréhension renforcée par deux facteurs. D'une part, du fait de la procrastination des Égyptiens, le traité d'établissement qui devrait régir les nouvelles conditions de résidence tarde

à voir le jour. D'autre part, le chômage s'étend en Égypte et touche particulièrement la colonie. Cette hausse du chômage s'explique en grande partie par la fin de la guerre. En effet, le retrait des forces alliées se traduit par le licenciement de son personnel et la démobilisation simultanée des *Égyptiotes* qui servaient dans les rangs de l'armée du Moyen-Orient. En outre, la politique d'égyptianisation du marché du travail prive les ressortissants de nationalité étrangère de nombreux emplois¹⁷. La concurrence avec les travailleurs, égyptiens mais aussi des autres nationalités, ne joue pas toujours en faveur des Grecs qui connaissent un chômage considérable. Les organismes de la colonie, les autorités consulaires et le patriarcat grec orthodoxe tâchent de répondre à cette situation avec certaines mesures : ils fondent des écoles de langues, des écoles techniques et des bureaux d'emploi et encouragent, sans beaucoup de succès, les Grecs à opter pour la nationalité égyptienne.

En dépit de ces initiatives, le mouvement de migration se poursuit après la guerre, comme l'attestent les rapports diplomatiques de cette période¹⁸. Selon ces derniers,

15. Service national des statistiques de Grèce, *Tableaux analytiques du mouvement migratoire et touristique de la Grèce avec l'étranger pendant les années 1931-1940*, (s.l., s.d.).

16. Malgré l'abolition des capitulations en Égypte en 1937, une période transitoire de douze ans a été prévue à la fin de laquelle les tribunaux mixtes arrêteraient leurs fonctions et des traités d'établissement entre l'Égypte et les ex-pays capitulaires devraient régler le statut des ressortissants de ces derniers en Égypte.

17. Les mesures de discrimination positive en faveur des Égyptiens se concrétisent avec la loi 138 de juillet 1947 qui prévoit que 51 % du capital, 40 % du conseil d'administration, 75 % des employés et 90 % des travailleurs des sociétés anonymes seraient égyptiens dans les trois ans suivant sa mise en application. Parallèlement à ces mesures juridiques, les autorités égyptiennes ont intensifié leur pression officielle sur les sociétés étrangères afin qu'elles emploient davantage d'Égyptiens. Selon les estimations de l'ambassade de Grèce au Caire en mars 1948, plus de 1 200 employés grecs étaient susceptibles de perdre leur emploi durant les trois ans prévus pour la mise en œuvre intégrale de la loi 138/1947. Note confidentielle sur différents sujets concernant le consulat général de Grèce à Alexandrie pour l'année 1948 [n.d/n.p.], ACCHA/57, consulat général de Grèce à Alexandrie, 1947-1955.

18. Lettre de Karamouzis au département d'étrangers, Le Pirée, 22 mars 1947, AYE/SC/1947/10/1 ; « Concernant la migration », *Bulletin de la CCHA*, 569 (15/1/1948),

les premiers contingents à partir sont composés de chômeurs, dont certains vivent dans la misère, de petits commerçants et de détenteurs de petits capitaux. Ils ont essentiellement recours aux réseaux familiaux et sociaux pour effectuer le voyage¹⁹. Les élites de la colonie perçoivent favorablement ce départ des membres les plus pauvres de la communauté. En effet, il s'agit pour elles d'une solution, au moins temporaire, au problème du chômage²⁰. De plus, cette migration soulage les organismes de bienfaisance, déjà confrontés à de graves problèmes financiers. Enfin, elle écarte la menace d'un éventuel désordre social au sein de la colonie.

Cette dernière appréhension est renforcée en Égypte par les échos qui parviennent de Grèce de la guerre civile (1946-1949) alors en cours. L'idée selon laquelle une masse de nécessiteux constituerait un terrain fertile pour la propagation du communisme au sein de la colonie est très répandue. Ces réflexes anticommunistes, affûtés durant cette période, restent très prégnants dans les années 1950, après la fin de la guerre civile. Pour les élites de la colonie, comme d'ailleurs pour l'État grec, « décongestionner » la colonie apparaît comme un moyen d'éviter une explosion sociale et une arrivée massive des pauvres *Égyptiotes* en Grèce²¹. Dans cet effort de

« décongestion » [αποσυμφόρηση] – terme qui apparaît dans les correspondances des dirigeants de la GKA et de la CCHA avec les diplomates grecs –, les organismes grecs rencontrent un allié en l'État égyptien. En effet, les hauts fonctionnaires de celui-ci incitent les diplomates grecs à décourager les nécessiteux de rester, en évitant de les protéger avec les services de bienfaisance de la colonie. C'est dans ce sens que peut se lire cette admonition faite par le directeur du ministère égyptien des Affaires étrangères au délégué de l'ambassade grecque et transmise jusqu'à nous par ce dernier : « Vous gardez en Égypte jusqu'au dernier des chômeurs sans vous soucier de garder ici ceux qui sont porteurs de la puissance et de la force morale grecques et qui contribuent au dynamisme de ce lieu²². »

Mais comment « décongestionner » la colonie? Avant-guerre, la Grèce représentait la destination la plus évidente pour les candidats au départ. Néanmoins, dans la seconde moitié des années 1940, le « retour » devient un choix beaucoup plus problématique. La Grèce est désormais un pays en guerre civile, déjà lourdement touché par la précédente occupation allemande, italienne et bulgare. Pour sa part, l'État grec se montre extrêmement réticent à recevoir des Grecs d'Égypte, d'autant plus si ceux-ci sont chômeurs et/ou parmi les plus démunis. Outre la guerre civile, plusieurs raisons expliquent cette attitude. D'une part, la Grèce fait face aux problèmes liés à l'accueil des nouveaux réfugiés venus d'Europe orientale. Cet effort n'est pas sans rappeler l'expérience des réfugiés d'Anatolie de la période 1912-1924 qui habite encore la mémoire collective²³. D'autre part,

p. 10-11; note confidentielle sur différents sujets concernant le consulat général de Grèce à Alexandrie pour l'année 1948 [n.d/n.p.], ACCHA/57, consulat général de Grèce à Alexandrie, 1947-1955.

19. Observations générales sur la vie de la colonie et sur le commerce gréco-égyptien pour l'année 1949, Alexandrie, 29 novembre 1949, ACCHA/57, consulat général de Grèce à Alexandrie, 1947-1955.

20. Note confidentielle sur différents sujets concernant le consulat général de Grèce à Alexandrie pour l'année 1948 [n.d/n.p.], ACCHA/57, consulat général de Grèce à Alexandrie, 1947-1955.

21. Lettre d'Alexios Liatis à l'ambassade de Grèce au Caire, Alexandrie, 18 décembre 1951, AYE/SC/1951/95/2/3/1.

22. Lettre de Georgios Triantafyllidis au ministère grec des Affaires étrangères, Le Caire, 17 mai 1947, AYE/SC/1947/12/6/1.

23. Plus d'un million et demi de réfugiés grecs de l'Asie mineure, de la Russie et de la Bulgarie sont arrivés en

l'anticommunisme devient alors le socle idéologique sur lequel repose l'État grec. Or, les populations pauvres sont considérées, à tort ou à raison, comme susceptibles d'adhérer aux idées communistes²⁴. Par ailleurs, ces candidats à la migration depuis l'Égypte seraient plus utiles pour l'économie grecque en envoyant « au pays » des virements de devises depuis l'étranger²⁵. Cet ensemble de raisons explique que la représentation diplomatique grecque en Égypte n'encourage pas ses ressortissants à « rentrer au pays », préférant les inciter à choisir une autre destination ou, à défaut, à rester sur place²⁶. Cette ligne de conduite connaît cependant des entorses, en fonction de la classe sociale des ressortissants. Ainsi, Georgios Triantafyllidis, l'ambassadeur de Grèce en Égypte, demande aux autorités consulaires d'encourager le déplacement vers la mère-patrie des membres de la colonie qui auraient des capitaux à y apporter, pour participer à la reconstruction du pays dévasté par l'occupation et la guerre civile²⁷. Cette recommandation semble avoir eu quelques effets, car nous retrouvons des indices de riches *Égyptiotes* « rentrés » en Grèce au début des années 1950²⁸.

Grèce depuis le début des guerres balkaniques en 1912 et jusqu'à la défaite de l'armée grecque en Anatolie en 1922 et l'échange des populations entre la Grèce et la Turquie de 1922 à 1924.

24. Lettre de Bensis à l'ambassade de Grèce au Caire, Athènes, 17 mars 1947, AYE/SC/1947/10/1; lettre de Mavrokefalos à Georgios Triantafyllidis, Le Caire, 15 mars 1948, AYE/SC/1948/103/1/6/3.

25. Lettre de Dimitrios Zerbinis à Agis Tabakopoulos, Alexandrie, 6 janvier 1948, AYE/SC/1948/92/3/1/1.

26. Lettre de Dimitrios Kontoumas à Georgios Triantafyllidis, Athènes, 2 décembre 1948, AYE/SC/1948/94/4/4/2.

27. Lettre de Georgios Triantafyllidis aux autorités consulaires grecques d'Égypte, Le Caire, 17 novembre 1947, AYE/SC/1948/92/3/1/1.

28. Lettre de Dimitrios Pappas au département des finances du ministère grec des Affaires étrangères, Athènes, 9 janvier 1950, AYE/SC/1949/42/1/5/1.

Des destinations possibles pour les *Égyptiotes*

L'Australie se présente comme l'option préférée de terre d'accueil pour la majorité des candidats au départ. Cette prédilection ne peut guère surprendre, il s'agit de la destination la plus attrayante pour des millions de migrants de l'après-guerre. De plus, l'Égypte se situe sur la route maritime entre l'Europe et l'Australie. Les navires chargés d'Européens font escale aux ports d'Alexandrie et de Port-Saïd avant de traverser le canal de Suez. Leurs habitants ont un contact visuel quotidien avec les navires passant de la Méditerranée à l'océan Indien, avec l'Australie pour destination finale. La politique d'immigration de l'Australie est très ouverte, n'exigeant des candidats à l'immigration que l'invitation de personnes déjà installées sur son sol, celles-ci s'engageant à aider les nouveaux migrants à s'établir²⁹. Le Canada et les États-Unis apparaissent aussi comme des destinations privilégiées, ainsi que des pays latino-américains, notamment l'Argentine et le Brésil. D'autres *Égyptiotes* choisissent l'Europe occidentale, ils s'installent principalement en France et en Grande-Bretagne. Enfin, certains migrants se tournent vers les colonies françaises en Afrique du Nord (le Maroc, la Tunisie) et britanniques en Afrique de l'Est, ou encore vers le Congo belge. Dans ces derniers cas, l'élément colonial influence le choix, car les immigrants y trouvent des mécanismes d'intégration similaires à ceux de l'Égypte sous capitulations et sous tutelle britannique. La décolonisation empêche toutefois ce mouvement d'acquiescer un caractère massif. Il faut également mentionner ici le cas des Juifs grecs, dont un certain nombre

29. Lettre de Konstantinos Salvagos à Anagnostopoulos, Alexandrie, 3 avril 1950, ACCHA/73.

émigre progressivement en Israël après 1948³⁰.

Malgré les instructions du gouvernement grec visant à encourager l'émigration au détriment des « retours », nombre de migrants vont tout de même vers la métropole³¹. Nonobstant la situation critique que connaît la Grèce dans la seconde moitié des années 1940, quelques centaines d'*Égyptiotes* s'y dirigent chaque année. Dans sa chronique publiée dans le journal *Tachydromos* du 9 octobre 1949, Dinos Koutsoumis rapporte qu'environ 160 personnes se sont « rapatriées » durant les mois de juin, juillet et août³². L'exactitude de ce chiffre de « rapatriements »³³ reste discutable, dans la mesure où nous savons que les mouvements entre la Grèce et l'Égypte s'intensifient au cours de l'été, par exemple pour les vacances.

Dans ce même numéro, *Tachydromos* publie un article repris de la presse quotidienne athénienne portant sur le suicide d'un grec « rapatrié » d'Égypte. Le journaliste écrit que cet homme de 60 ans, originaire d'Alexandrie, s'est suicidé dans un hôtel du centre d'Athènes. Il fait part d'une note trouvée sur les lieux, dans laquelle l'homme explique son geste par son échec à trouver un emploi après son rapatriement. Indépendamment de la véracité de ces informations, il est intéressant de noter

que le journaliste exhorte les candidats au rapatriement à bien peser leurs options avant de quitter l'Égypte. Il plaide pour que ce suicide fasse office de « signal d'alarme » pour les personnes envisageant le « rapatriement ». Dans le même sens, il suggère que les organisations grecques d'assistance mutuelle en Égypte devraient offrir une meilleure assistance à leurs compatriotes.

Néanmoins, y compris pour les personnes qui s'assurent d'un emploi avant de rallier la Grèce, la situation reste difficile. Le cas de Panayiotis Xenakis, un jeune *Égyptiote* du Caire, est révélateur à cet égard. Douze jours après son arrivée au Pirée, il envoie une lettre à son père dans laquelle il décrit ses premiers pas en Grèce: « [...] Toute la journée je me promène comme un Juif errant. La vie à Athènes est très difficile et extrêmement coûteuse [...]»³⁴. Ses difficultés sont celles que rencontre un étranger qui arrive dans un nouveau pays: isolement et solitude, manque d'insertion sociale immédiate qui contraste avec la vie de Xenakis en Égypte – où, en outre, le coût de la vie est aussi moins élevé qu'en Grèce. Il a pourtant, au cours de ces douze jours, pu se présenter pour un emploi à la compagnie aérienne TWA sur recommandation d'un ami égyptien de sa famille. Notons, au passage, que le choix de ce type d'entreprise peut s'expliquer par une compétence assez répandue chez les *Égyptiotes*: le polyglotisme, une aptitude très prisée des compagnies aériennes.

Ainsi, en dépit des efforts des autorités grecques pour empêcher le « rapatriement », le départ des *Égyptiotes*, que ce soit vers la Grèce ou d'autres destinations des plus variées, est une réalité du début des années 1950, comme l'illustre le tableau 2. D'après ces données, 157 personnes, soit 30 % des *Égyptiotes* qui quittent l'Égypte,

30. Lettre de Mavrokefalos à Georgios Triantafyllidis, Le Caire, 16 janvier 1950, AYE/SC/1950/16/1/1.

31. Étant donné la courte distance entre les deux pays, il n'était pas difficile pour quelqu'un à la recherche d'emploi d'en trouver un en Grèce et d'y rester.

32. *Tachydromos*, 9 octobre 1949.

33. Le terme « rapatriement » [επαναπατριsmός] est utilisé dans nos sources pour décrire le mouvement vers la Grèce. Ce mouvement n'a cependant pas les caractéristiques requises qui permettraient de le qualifier ainsi aujourd'hui. La plupart des « rapatriés » n'étaient pas nés en Grèce et n'avaient même pas visité le pays. En outre, le terme suggère un mouvement forcé, ce qui n'est pas le cas ici.

34. Lettre de P. Xenakis à A. Xenakis, Le Pirée, 9 octobre 1948, AKGC/Secrétariat/55/certificats 1944-1952.

ANNÉE	DESTINATION					TOTAL
	AUSTRALIE	ISRAËL	GRÈCE	PAYS AFRICAINS	AUTRES PAYS	
1951	258	94	157	-	-	509
1952	207	-	165	24	56	452
1953	143	30	127	22	11	333
TOTAL	608	124	449	46	67	1 294

Tableau 2: Visas de sortie délivrés par le consulat général grec d'Alexandrie (1951-1953)

Sources : AYE/SC/1952/49/4/1/1, 5, Alexandrie, 12/1/1952, Liatis à l'ambassade de Grèce au Caire ; AYE/SC/1953/78/1/1, 11, Alexandrie, 14/1/1953, Liatis à l'ambassade de Grèce au Caire ; AYE/SC/1954/131/1, 92, Alexandrie, 25/2/1954, Argyropoulos à Melas.

se dirigent vers la Grèce en 1951. Cette proportion atteint les 36 et 37 % respectivement en 1952 et 1953, alors que le spectre de la guerre civile grecque s'éloigne. La diminution du nombre de départs de Grecs d'Alexandrie en 1952 est due, dans une certaine mesure, à la stabilisation de la situation politique du pays après le coup d'État des officiers libres, suite à une longue période de grande tension politique avec les Anglais et une instabilité politique interne. Ces chiffres ne révèlent cependant pas le nombre exact de personnes qui partent. Beaucoup de migrants ont obtenu un visa de sortie sans déclarer leur intention de quitter définitivement le pays, afin de s'éviter des formalités longues et pénibles auprès des autorités égyptiennes, mais aussi pour laisser ouverte la possibilité de revenir par la suite en Égypte³⁵.

Les raisons du départ

Le chômage est probablement la principale raison du départ des Grecs d'Égypte mais ce n'est pas pour autant le seul facteur. Ceux qui partent définitivement ne proviennent pas seulement du Caire et d'Alexandrie, mais aussi d'autres villes égyptiennes. Comme nous l'avons déjà

évoqué, la présence grecque en Égypte se caractérise par sa dispersion dans l'ensemble du pays, en Haute-Égypte, ainsi que dans le delta du Nil. Déjà dans la période de l'entre-deux-guerres, un mouvement des *Égyptiotes* de ces zones vers Alexandrie et Le Caire est perceptible³⁶. Cette migration interne reste énigmatique si l'on s'en tient à la seule question du chômage. En effet, bien que ce mouvement vers les principaux centres urbains soit expliqué par le manque de travail³⁷, les consuls et les vice-consuls grecs informent la CCHA qu'« il y a suffisamment de postes vacants pour des chômeurs » dans la restauration, dans l'hôtellerie et dans bien d'autres secteurs en Haute-Égypte³⁸. Toutefois, les chômeurs n'envisagent pas la possibilité de se déplacer vers l'intérieur du pays. Des messages similaires proviennent de la région du delta : la Basse-Égypte « souffre d'un manque

35. Lettre d'Alexandros Argyropoulos à Michail Melas, Alexandrie, 25 février 1954, AYE/SC/1954/131/1.

36. Alexander Kitroeff, *The Greeks in Egypt...*, op. cit., p. 13.

37. Lettre de Papadakis à l'ambassade de Grèce au Caire, Mansoura, 9 janvier 1952, AYE/SC/1952/49/4/1/1 ; lettre d'Epaminondas Skarpalezos à Michail Melas, Zagazig, 13 janvier 1953, AYE/SC/1953/51/1/1 ; rapport confidentiel concernant la position des Grecs d'Égypte de Filippos Dragoumis, Athènes, 21 mai 1952, AYE/SC/1952/48/1/1/1.

38. Lettre de Georgios Triantafyllidis à la CCHA, Le Caire, 24 février 1951, ACCHA/56/ambassade de Grèce au Caire.

de personnel ouvrier³⁹ ». L'ambassadeur Triantafyllidis explique ce phénomène par l'attrait qu'exerce le style de vie urbain sur les jeunes, ainsi que par des espoirs quant à une mobilité sociale ascendante. Alors que des postes de travail sont vacants dans les différentes régions égyptiennes, Yiannakakis, le vice-consul de Suez, fait ce bilan pour la ville portuaire de la mer Rouge :

« [...] Vingt-quatre habitants grecs de Suez sont partis pour l'Australie. Huit d'entre eux étaient d'anciens employés des camps britanniques, deux marins, deux employés de raffineries de Shell, un magasin-proprétaire, deux employés privés et neuf femmes de Grecs déjà installés en Australie⁴⁰. »

Malgré son importance, il faut donc cesser d'expliquer le départ par le seul chômage. Pour mieux comprendre le mouvement des *Égyptiotes*, il convient de l'inscrire dans un phénomène plus vaste. Les groupes ethniques non égyptiens ont perdu une grande partie de leur force démographique après la Seconde Guerre mondiale, qui est parfois la cause principale du départ (voir tableau I). Pour les Juifs, de même que pour certains Arméniens ou Italiens, les motifs de la migration apparaissent plus évidents. Ainsi, les Juifs se dirigent progressivement vers Israël suite à la création du nouvel État. Les Arméniens, pour leur part, répondent à l'invitation de Staline et se rendent en Arménie soviétique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette dernière est directement liée au départ des Italiens, car beaucoup d'entre eux perdent leur emploi et sont, le temps de la guerre, enfermés

dans les camps de concentration des Alliés. Par la suite, ils ne retrouveront jamais leur place d'antan dans l'Égypte de l'après-guerre et quittent le pays. Le nombre de ces populations diminue donc progressivement, mais comment peut-on expliquer le départ des autres ?

C'est la question que le quotidien alexandrin de langue française *Le Progrès égyptien* se pose dans un article intitulé « Que faut-il penser des départs définitifs des étrangers ? ». Ce dernier est publié en première page de son édition du 28 juin 1952, c'est-à-dire quelques mois après les incendies du Caire du 26 janvier 1952, durant lesquels des intérêts étrangers ont été attaqués, et quelques semaines avant le coup d'État militaire des officiers libres. Le journaliste Maurice Machal y énumère ainsi les causes de départ : a) l'abolition des privilèges capitulaires, b) l'imposition de la langue arabe sur les entreprises, c) la loi 138/1947 qui a découragé les investissements étrangers, d) la réticence du gouvernement égyptien à accorder aux étrangers la nationalité égyptienne, e) la politique favorable à l'immigration vers d'autres pays, f) la guerre de Palestine, à la suite de laquelle les Juifs ont quitté l'Égypte, g) la pénurie de célibataires du fait des hommes qui émigrent pour trouver de meilleures perspectives de carrière, h) l'obligation de servir l'armée égyptienne pour ceux qui ont obtenu la citoyenneté égyptienne, i) l'augmentation des taxes sur l'activité commerciale et, enfin, k) l'atmosphère « xénophobe » illustrée par les incendies du 26 janvier 1952 au Caire⁴¹. La plupart de ces raisons peuvent aussi s'appliquer au cas des *Égyptiotes* que l'on examine ici, mais il faudrait encore en ajouter quelques autres. En mai 1954, Sokratis Kalliarekos, un communiste grec d'Alexandrie, publie un

39. Rapport confidentiel concernant la position des Grecs d'Égypte de Filippos Dragoumis, Athènes, 21 mai 1952, AYE/SC/1952/48/1/1/1.

40. Lettre d'Ioannis Yiannakakis à l'ambassade de Grèce au Caire, Suez, 7 janvier 1951, AYE/SC/1952/49/4/1.

41. *Le Progrès égyptien*, 28 juin 1952, p. 1.

article dans le journal *O Pároikos*. Il souligne que même des personnes ayant un emploi quittent l'Égypte parce qu'elles n'y voient plus d'avenir pour leurs enfants⁴². Le pessimisme ambiant est remarqué dans presque tous les rapports des diplomates grecs des années 1940 et 1950. Liatis décrit la situation à Alexandrie en juillet 1952 :

« Aujourd'hui, plus de la moitié des Grecs quitteraient volontiers l'Égypte pour s'installer dans n'importe quel autre pays qui leur offre des conditions plus sûres de travail et de meilleures perspectives de carrière pour eux et leurs enfants⁴³. »

L'ambassadeur Triantafyllidis estime que le pessimisme et le sentiment d'« incertitude » des *Égyptiotes* s'expliquent principalement par l'absence d'un cadre qui remplace les capitulations, puisque les traités d'établissement entre l'Égypte et la Grèce n'ont jamais été signés. Il pointe l'incapacité de leurs dirigeants à formaliser l'ajustement qui devrait définir les règles dans la nouvelle réalité égyptienne. Il remarque : « Le manque de concurrence de la part des indigènes, l'exemption de tout genre d'impôts, le bénéfice facile avec relativement peu de travail : c'est à cela que les *Égyptiotes* ont été habitués⁴⁴. » Enfin, les membres de la colonie se montrent très réticents à approfondir leur connaissance superficielle de la langue arabe, ce qui les isole de la société égyptienne et contribue à l'incapacité d'envisager un avenir dans le pays.

La vague de migration de ces Grecs initiée au lendemain de la guerre s'accroît pendant les années 1950. Leur dispersion à travers le monde est telle qu'il est presque impossible

de suivre l'ensemble des itinéraires des migrants. Ceux-ci choisissent leurs terres d'accueil parfois en fonction des incitations de l'État grec et du leadership de la colonie, d'autres fois selon de tout autres critères. La variété de ces destinations, la disparité des moyens que les migrants mobilisent pour les atteindre ainsi que la durée du mouvement migratoire sont à l'image de l'entité multiforme qu'a été la colonie. L'hétérogénéité des situations ne doit cependant pas mener à conclure à un processus spontané, le départ massif des *Égyptiotes* répond aussi à un plan bien défini avec des objectifs concrets. Comme le souligne, avec une certaine amertume, le journaliste d'*O Pároikos* Sofianos Chrysostomidis⁴⁵, dans les années 1950 l'État grec empêche les *Égyptiotes* de « se rapatrier ». Il ne se contente pas de gêner ce mouvement, il met également en place en Égypte un mécanisme, en collaboration avec le leadership de la colonie, pour faciliter l'émigration vers des destinations lointaines. C'est dans ce processus que la CCHA joue un rôle central.

La chambre de commerce : articuler commerce et migration

Dès 1947, la CCHA marque son intérêt pour les questions liées au chômage et à la migration des membres de la colonie. Dans un premier temps, la chambre publie dans son *Bulletin* bimensuel des informations sur de possibles destinations. Elle recueille ces renseignements en partie auprès de diplomates grecs, dont certains ont été en poste en Égypte et se trouvent alors dans un des pays de destination. Ce type

42. *O Pároikos*, 5 mai 1954, p. 1.

43. Lettre de Georgiadis à Michail Melas, Le Caire, 10 juillet, 1952, AYE/SC/1952/49/3/1/1.

44. Lettre de Georgios Triantafyllidis au ministère grec des Affaires étrangères, Le Caire, 8 février 1951, AYE/SC/1951/10/2/1/1.

45. Chrysostomidis, Sofianos, « Ελληνική παροικία Αιγύπτου: η έξοδος » [La colonie grecque d'Égypte: l'exode], *Archeiologia*, 4, 2002, p. 117-132, ici p. 131.

de collaboration est illustré par la correspondance, initiée en mars 1949 et se poursuivant durant une année, entre Ioannis Pantelidis, le président de la CCHA, et Georgios Kapsampelis, diplomate à l'ambassade de Grèce à Buenos Aires, en Argentine.

Kapsampelis est une figure connue et respectée dans les cercles du leadership de la colonie depuis son service au consulat général d'Alexandrie (1931-1935) et à l'ambassade du Caire (1943). Pendant son séjour en Égypte, il tisse des liens avec certains membres de la KGA, qui se poursuivent après son départ, entretenus depuis Jérusalem, où il occupe le poste de consul général (1946-1948) avant son affectation en Argentine. Dans sa première lettre, Pantelidis expose son objectif principal : le développement des relations commerciales des Grecs de l'étranger. Il considère que les associations, les chambres de commerce et les autres organismes de la diaspora doivent se coordonner afin de faciliter ce commerce. Le président de la CCHA conçoit l'espace de la diaspora grecque comme une zone commerciale, dans laquelle l'activité économique devrait être promue par ses propres membres et institutions⁴⁶.

Dans une lettre de septembre 1949, Pantelidis demande à Kapsampelis des précisions sur les formalités requises aux *Égyptiotes* susceptibles d'émigrer en Argentine⁴⁷. Dans l'espace commercial qu'ambitionne Pantelidis pour la diaspora, les émigrants ont tous un rôle à jouer, même s'ils ne possèdent aucune compétence particulière pour les activités commerciales.

46. Lettre d'Ioannis Pantelidis à Georgios Kapsabelis, Alexandrie, 28 mars 1949, ACCHA/62/Informations commerciales et financières concernant l'Argentine.

47. Lettre d'Ioannis Pantelidis à Georgios Kapsabelis, Alexandrie, 13 septembre 1949, ACCHA/62/Informations commerciales et financières concernant l'Argentine.

En effet, avoir vécu en Égypte et être familier de la réalité *égyptiote* sont considérés comme des atouts pour les intérêts commerciaux de la CCHA. Plus que d'établir directement des entreprises commerciales dans les nouveaux pays d'accueil, il s'agit de garder les liens avec les migrants afin qu'ils transmettent des informations sur les perspectives d'investissement et de nouvelles migrations. Cependant, de tels réseaux informels fondés sur des relations personnelles restent très fragiles, il suffit qu'un ou plusieurs maillons disparaissent pour qu'ils s'effondrent. C'est précisément ce qui arrive au lien entre Pantelidis et Kapsampelis : la correspondance entre les deux hommes s'interrompt avec la retraite du premier et la mutation du second au consulat général de Chicago en janvier 1950.

La migration des pauvres et des chômeurs est alors un ressort de promotion des intérêts commerciaux de la CCHA. Elle est conçue comme un moyen indirect pour insérer le capital *égyptiote* dans de nouveaux marchés, où les immigrés pourraient servir de maillons à un vaste réseau commercial au sein de la diaspora grecque. La CCHA fonctionne donc comme un organisme étatique qui cherche à étendre son influence économique. En outre, à un niveau idéologique, la CCHA offre des « services nationaux » en décongestionnant la colonie des éléments potentiellement dangereux pour la paix sociale, elle répond ainsi aux attentes de l'État grec.

Un effort plus systématique pour faciliter la migration des *Égyptiotes* s'amorce à la fin de 1951. À l'initiative du consul général d'Alexandrie, et en coopération avec la CCHA, une caisse de migration est fondée. Elle est le résultat d'un double constat : l'inefficacité des réseaux informels d'une part et, de l'autre, la situation plus tendue en Égypte du fait de la vague de migration interne depuis les villes du canal de Suez vers Alexandrie. En effet, un grand nombre

d'employés ayant quitté leur emploi dans l'armée britannique⁴⁸ affluent vers la ville portuaire et rejoignent ainsi le contingent de chômeurs. Cette caisse ne doit cependant pas être considérée comme faisant partie d'un plan très ambitieux en faveur de la migration. Sa raison d'être est d'aider un nombre limité de personnes à quitter l'Égypte. La caisse est gérée par la CCHA qui continue de fournir des informations sur les procédures de migration et les perspectives de carrière dans les pays d'accueil. Elle propose aussi désormais des cours du soir d'anglais pour ceux qui souhaitent émigrer en Australie ou vers les colonies britanniques de l'Afrique de l'Est.

Une collecte auprès des riches *Égyptiotes* permet à la CCHA de disposer d'un capital relativement modeste, qu'elle utilise en offrant des prêts sans intérêt à ceux qui ne sont pas en mesure de payer leur billet pour quitter l'Égypte. La caisse est conçue comme un réseau qui doit s'autoalimenter. Les *Égyptiotes* qui partent sont censés fournir des informations sur le pays d'accueil avec des lettres vers la CCHA, des invitations pour un *Landing permit*, requis pour l'obtention d'un visa, ainsi qu'une aide financière. Cette dernière devrait être assurée par le remboursement des prêts obtenus auprès de la caisse, laquelle pourrait ainsi financer le voyage de nouveaux candidats à l'émigration. Néanmoins, les migrants sont rarement en mesure de rembourser le prêt, soit qu'ils n'ont pas les moyens de le faire, soit qu'ils « oublient » leur dette. De sorte que la chaîne de soutien fondée sur la circulation d'information et d'argent se révèle peu efficace. Aussi, le consulat d'Alexandrie et la CCHA cherchent-ils un autre moyen pour faciliter la migration des *Égyptiotes*, notamment en sollicitant

une participation plus active des services de l'État grec. Une collaboration entre le consulat général d'Alexandrie, la CCHA, le COE et le CIMME commence bientôt.

Les organismes internationaux : outils de la politique étatique ?

Dans une situation politique explosive en Égypte, entre les événements du 26 janvier au Caire et le coup d'État des officiers libres, le 4 avril 1952 une réunion se tient au consulat général grec d'Alexandrie⁴⁹. Les participants prennent acte des résultats peu satisfaisants de la caisse. Parmi eux se trouvent Alexios Liatis, Nikolaos Sakellarios, président de la CCHA, Hypatios Kossenias, directeur de la succursale de la Banque nationale de Grèce à Alexandrie, et le secrétaire général du ministère grec des Affaires sociales et vice-président du Comité de migration de la Grèce, Michail Goutos. Ce dernier se trouve à Alexandrie en visite privée mais il accepte de participer à la réunion portant sur la migration des *Égyptiotes*.

Lors de la rencontre, les représentants de la KGA dressent un tableau détaillé du chômage qui touche la colonie et demandent l'intervention immédiate de l'État grec pour faciliter la migration. Sans cela, affirment-ils, la Grèce serait contrainte de recevoir un nombre significatif de chômeurs « [...] en état de réfugiés⁵⁰ ». Le consulat général est chargé d'établir une estimation du nombre de candidats à la migration, qui reste une inconnue. Cette enquête doit être réalisée dans la plus grande discrétion, afin de ne pas donner l'impression de préparation

48. Anne Claire de Gayffier-Bonneville, « La guerre du canal, 1951-1952 », *Cahiers de la Méditerranée*, juin 2005, n° 70, p. 111-136.

49. Procès-verbal de la réunion du 4 avril 1952 au consulat général grec d'Alexandrie, ACIMME/*Egypt until 1958*.

50. *Ibid.*

en vue d'une évacuation de la population grecque et d'éviter le mouvement de panique qui s'ensuivrait. L'Australie est confirmée comme destination la plus idoine du fait des *Égyptiotes* déjà sur place et d'autres prêts à les suivre.

Quelques jours après la réunion d'Alexandrie, Sakellarios écrit à Goutos rentré à Athènes. Dans sa lettre, il plaide pour que les *Égyptiotes* profitent des mêmes privilèges accordés aux candidats à la migration depuis la Grèce. Le président de la CCHA demande une harmonisation de la politique d'immigration pour les Grecs de la diaspora et de la métropole. Sa requête est entendue et les *Égyptiotes* intègrent le programme du CIMME pour la migration depuis la Grèce. Le contrat entre le gouvernement grec et le CIMME est signé le 17 avril 1952, soit quelques jours après la réunion d'Alexandrie. À l'instigation de Goutos, une exception est ainsi inscrite dans les statuts de fondation du CIMME qui prévoit l'intervention de l'organisme en faveur de Grecs d'Égypte.

Certes, officiellement, le CIMME ne peut pas fonctionner en dehors de l'espace européen, mais pour surmonter cet obstacle, il est décidé qu'il opérera en Égypte sous le couvert du COE. Les *Égyptiotes* sont ainsi traités comme s'ils vivaient dans un pays européen, le CIMME conçoit dès lors leur migration comme une question européenne. Cette migration est donc inscrite dans un programme, qui concerne plus de 3,7 millions d'Européens se déplaçant vers diverses destinations durant une vingtaine d'années. En période de décolonisation, cette clause d'exception reste cependant secrète, par peur de voir l'ensemble des pays européens coloniaux réclamer un même traitement pour leurs citoyens qui quittent leurs anciennes colonies.

En octobre 1952, le COE commence à opérer en Égypte comme délégué du

gouvernement grec et du CIMME⁵¹. Il n'agit pas toutefois comme un organisme autonome mais en étroite collaboration avec la CCHA. Cette association se trouve parfaitement illustrée par Evmolpos Viscovitch, à la fois directeur de la chambre et représentant du COE. Ce double rôle est une façon pour le COE de contourner la non-reconnaissance par l'État égyptien de sa présence sur son sol malgré des démarches répétées de l'organisme en ce sens. En effet, bien qu'elles n'ignorent rien de l'activité du COE et qu'elles encouragent aussi le départ des pauvres et des chômeurs grecs, les autorités égyptiennes refusent de le reconnaître officiellement car cela laisserait entendre qu'elles ont ordonné l'expulsion des étrangers du pays. Les années suivantes, la migration des *Égyptiotes* est organisée par le bureau du CIMME à Athènes, en coopération avec le ministère grec des Affaires étrangères, et exécutée par Viscovitch, qui représente à la fois la CCHA et le COE.

Le nouveau programme maintient la logique de la caisse de migration pour le financement des migrants: le CIMME propose des prêts personnels sans intérêt. Néanmoins, afin d'éviter les non-remboursements, les représentants du COE sont désormais chargés du recouvrement dans les différents pays d'accueil. Bien qu'il n'y ait pas de chiffres exacts sur le nombre de migrants, le consulat général estime entre 300 et 500 le nombre de personnes ayant quitté l'Égypte d'octobre 1952 à octobre 1953. À la différence des réseaux informels ou autoalimentés antérieurs, la présence d'un réseau d'organismes internationaux déjà établi et la coopération entre la CCHA, le

51. Procès-verbal de la réunion entre Alexios Liatis, Dimitrios Cosmadopoulos, Nikolaos Sakellarios, Evmolpos Viscovitch et M.C. King au consulat général grec d'Alexandrie, 11 octobre 1952. ACCHA/ *Rearrangement of situation related to the migration of Greeks from Egypt under the auspices*, WCC/ICEM.

COE et le CIMME assurent le remboursement des prêts. Ces institutions facilitent aussi l'installation des migrants dans le pays d'accueil.

La zone du canal de Suez : un défi migratoire

Les services du COE et de la CCHA se font progressivement connaître des Grecs d'Égypte, à Alexandrie mais également dans le reste du pays. Comme nous l'avons déjà évoqué, du fait de la tension dans la région du canal de Suez au début des années 1950, de nombreux Grecs contraints de quitter leur travail pour l'armée britannique rejoignent Alexandrie ou Le Caire. Le 19 octobre 1954, Gamal Abdel Nasser et Anthony Nutting, secrétaire d'État britannique de la Défense, signent un accord sur le retrait des troupes britanniques du canal de Suez qui doit s'achever dans les vingt mois suivants, c'est-à-dire en juin 1956. Les diplomates grecs, qui exprimaient depuis plusieurs années leur préoccupation pour le sort de leurs compatriotes travaillant dans la zone du canal en cas de retrait des Britanniques, voient leur crainte confirmée⁵². Le nombre d'*Égyptiotes* directement affectés est estimé à 3 000, chiffre

qui atteint une fourchette de 6 000 à 10 000 personnes indirectement touchées. Un nombre important donc, en comparaison de la force démographique de la colonie⁵³. Dès janvier 1954, avant même la signature de l'accord anglo-égyptien, 300 à 400 habitants d'Ismaïlia sont déjà candidats pour un départ immédiat. Ce chiffre parvient à Viscovitch par un courrier de Michail Germanos, ancien président de la *Koinotis* grecque de Port-Saïd et délégué de la CCHA dans cette ville⁵⁴. La CCHA cherche à résoudre le problème sur place afin d'éviter une vague massive de migration interne. Viscovitch se rend à Ismaïlia et à Suez en août 1954 pour informer la population de l'existence des services de migration établis par la CCHA. Les prévisions de Germanos s'avèrent plutôt modestes. Lors de sa visite, Viscovitch rassemble plus de 200 dossiers de travailleurs dont la majorité déclarent qu'ils accepteraient « [...] un travail non qualifié dans les usines ou dans les centres ruraux comme cueilleurs de fruits⁵⁵ ». Ce sont finalement 500 à 700 personnes avec leurs familles qui sont prêtes à partir. La situation est critique car, à ce moment-là, il n'existe pas de solution viable pour permettre le déplacement immédiat d'un tel nombre de personnes.

Dans un effort pour maîtriser la situation, l'ambassadeur de Grèce au Caire, Michael Melas, convoque une réunion des diplomates grecs en poste dans les villes du canal de Suez en février 1954⁵⁶. Il demande

52. Le recrutement des Grecs d'Égypte dans les services auxiliaires de l'armée britannique présente dans la zone du canal de Suez a été considéré comme une solution au problème de chômage au sein de la colonie après la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, certains diplomates et notables grecs ont exprimé leur inquiétude qu'en cas de retrait des forces britanniques les employés et les ouvriers soient de nouveau sans emploi. Procès-verbal de la réunion entre Alexios Liatis, Dimitrios Cosmadopoulos, Nikolaos Sakellarios, Evmolpos Viscovitch et M.C. King au consulat général grec d'Alexandrie, 11 octobre 1952, ACCHA/*Rearrangement of situation related to the migration of Greeks from Egypt under the auspices, WCC/ICEM*; lettre de Georgios Triantafyllidis aux consulats grecs d'Égypte, Le Caire, 26 février 1949, AYE/SC/1949/159/6/1/1.

53. Lettre d'Alexandra Ioannidou à Michail Melas, Athènes, 24 mars 1955, ACIMME/*Egypt until 1958*.

54. Lettre de Michail Germanos à Evmolpos Viscovitch, Port Saïd, 28 janvier 1954, ACCHA/Correspondance concernant la migration de Grecs d'Ismaïlia.

55. Lettre d'Evmolpos Viscovitch à Rule. Alexandrie, 18 février 1955, ACCHA/Correspondance concernant la migration de Grecs d'Ismaïlia.

56. Lettre de Kapsalis à Evmolpos Viscovitch, Le Caire, 15 février 1955, ACCHA/Correspondance concernant la migration de Grecs d'Ismaïlia.

aux consuls et aux vice-consuls de dresser un état des lieux sur la situation des employés de la zone, afin d'élaborer un plan pour leur déplacement. Ces responsables savent qu'une migration vers un pays comme l'Australie n'est pas envisageable à court terme car il est impossible d'obtenir rapidement les invitations personnelles (*Landing Permit*). De plus, du fait de la forte augmentation du nombre de candidats à la migration, le bureau central du CIMME à Genève décide de supprimer les prêts aux *Égyptiotes* en avril 1955. Cette décision fait suite à la diffusion de l'information sur le traitement préférentiel accordé aux Grecs en Égypte par rapport aux autres Européens résidant dans le pays. En particulier, la délégation italienne du CIMME proteste vivement et réclame un traitement similaire pour les Italiens d'Égypte.

Le revirement du CIMME n'a cependant pas ralenti le processus de migration car l'État grec se substitue à l'organisme international. En effet, face au risque d'un « rapatriement » massif, le gouvernement grec s'engage à couvrir les frais du départ des *Égyptiotes* vers d'autres destinations comme s'ils étaient « déplacés depuis la Grèce⁵⁷ ». La migration ne connaît pas de changement substantiel dans la pratique mais, en théorie, la communauté de la diaspora grecque bénéficie du même traitement que les citoyens de la métropole. Suite à cette décision, le décret du 14 janvier 1956 prévoit que 5 % du nombre total de personnes déplacées sous les auspices de l'État grec et du CIMME devraient être des *Égyptiotes*. Ce chiffre correspondait à environ 550 personnes par an. Mais entre-temps la détérioration de la situation des Grecs au chômage dans la zone du canal de Suez s'accélérait au vu du retrait des forces britanniques. En février 1956, Mollie Rule,

57. Lettre d'Alexandra Ioannidou à Michail Melas, Athènes, 20 juin 1955, ACIMME/*Egypt until 1958*.

chef du bureau du COE à Athènes, reconnaît que le quota d'environ 550 *Égyptiotes* est en dessous du nombre de personnes qui ont déjà exprimé le désir de quitter l'Égypte⁵⁸.

Les autorités grecques en Égypte et en métropole sont préoccupées par l'augmentation et la concentration du nombre de chômeurs. Elles continuent à concevoir ces masses de nécessiteux comme de potentiels foyers de désordre social et de réception des idées communistes. Cela explique aussi pourquoi l'État grec ne fait rien pour faciliter le « rapatriement », en dépit de la situation critique bientôt relayée par les avertissements de quelques membres du leadership de la colonie. Suite à un voyage en Égypte, Alexandra Ioannides, second dans la hiérarchie du bureau d'Athènes du CIMME, retranscrit ainsi la position de Sotirios Agapitidis, président du Comité de migration :

« Monsieur Agapitidis estime qu'il est nécessaire de fixer le pourcentage à 10 % au plus bas, parce que si la migration des Grecs n'augmente pas, les personnes qui ne parviennent pas à quitter le pays suivront des idées révolutionnaires, au détriment de tous les *Égyptiotes*, ou ils viendront à Athènes en tant que réfugiés qui sollicitent l'aide de l'État⁵⁹. »

Au cours des années 1950, les dirigeants de la CCHA maintiennent des contacts avec les autorités diplomatiques des pays qui apparaissent comme de possibles destinations de migration. Il s'agit à la fois de faciliter le mouvement et de favoriser leurs propres intérêts économiques. Dans ce sens, ils

58. Lettre de Rule à Evmolpos Viscovitch, Athènes, 16 février 1956, ACCHA/Correspondance concernant la migration de Grecs d'Ismaïlia.

59. Rapport d'Alexandra Ioannides, Athènes, 24 février 1956, ACCHA/*Rearrangement of situation related to the migration of Greeks from Egypt under the auspices*, WCC/ICEM.

cherchent à tirer le meilleur parti du fait que l'ambassadeur de Grèce en Australie dans les années 1950 est issu de leurs rangs. Né à Alexandrie en 1903, Dimitrios Lambros quitte l'Égypte après l'école pour poursuivre ses études de droit à l'université d'Athènes. Le 19 mars 1953, après une longue carrière de diplomate, il est nommé ambassadeur de Grèce à Canberra. Depuis son poste, il cherche à faciliter la migration *égyptote*. Dans un mémorandum qu'il adresse le 30 août 1956 au ministère australien de l'Immigration, il demande un traitement spécial pour les chômeurs de la zone du canal de Suez⁶⁰. Néanmoins, la crise de Suez concomitante bloque la procédure d'une migration organisée. En pleine crise de Suez, en octobre 1956, Lambros est affecté à un nouveau poste: il quitte Canberra pour l'ambassade de Grèce au Caire.

La crise de Suez et ses suites

Fin octobre 1956, à l'apogée de la crise de Suez, Lambros arrive au Caire. Durant les mois de novembre et décembre, suite à l'invasion de la coalition franco-britannique-israélienne, les ressortissants des trois pays attaquants quittent l'Égypte en masse. Pour sa part, la migration des *Égyptotes* reste stable⁶¹. La situation n'en demeure pas moins critique pour les chômeurs de la zone du canal depuis l'évacuation des troupes britanniques. À Ismaïlia, on signale, au début de 1957, 203 familles *Égyptotes* sans revenus – 509 personnes en tout – qui « commencent à vendre leurs meubles et leurs vêtements pour

survivre⁶² ». En avril 1957, Lambros renoue avec ses contacts en Australie, il met ainsi fin à l'interruption de l'activité de l'ambassade au Caire du fait de la crise. Il cherche alors à accélérer le départ de ses compatriotes qui résidaient auparavant dans la région du canal. Il est intéressant de remarquer comment l'ambassadeur promeut la migration des *Égyptotes* auprès des autorités australiennes, y compris au détriment des candidats grecs de la métropole:

« Je me suis aventuré comme un vieil ami qui se trouve en Égypte, [...] parce que j'ai le sentiment qu'il existe maintenant en Égypte un vaste bassin, si je puis dire, de futurs migrants de première classe, désireux de s'installer en Australie plus que dans tout autre pays d'outre-mer. [...] Bon nombre d'entre eux ont des compétences techniques ou autres et ils parlent habituellement anglais ou le français ou les deux; nés et éduqués dans une Égypte jusqu'à récemment cosmopolite, ils ont été souvent employés par les Britanniques et sont capables de s'assimiler en Australie plus rapidement que les migrants venant directement de leur mère patrie⁶³. »

En dehors des habitants de la zone du canal de Suez qui cherchent à quitter la région dévastée par la crise, le départ des Grecs s'intensifie en 1957. Bien que la plupart des Grecs n'aient pas à subir de représailles de la part du régime nassérien, ils continuent à s'en aller⁶⁴. De 1958 à 1960, ce mouvement cesse peu à peu de progresser mais

60. Lettre de Dimitrios Lambros à Heyes et Holt, Canberra, 30 août 1956, ACIMME/*Egypt until 1958*.

61. Notes sur la discussion avec Russell Stevenson, Genève, 17 décembre 1956, Archives du conseil oecuménique des Églises/Middle East/General/1953-1960.

62. *O Paroikos*, 1^{er} février 1957, p. 3.

63. Lettre de Dimitrios Lambros à Heyes, Le Caire, 4 avril 1957, ACIMME/*Egypt until 1958*.

64. Lors d'une réunion privée du Conseil de l'OTAN le 27 août 1957, Michalis Melas, ancien ambassadeur au Caire (1952-1956), alors délégué de la Grèce auprès de l'OTAN, note que tandis qu'entre 1947 et 1956 environ 1 500 Grecs ont chaque année quitté l'Égypte, depuis la crise de Suez ce taux a atteint 500 personnes par mois: lettre de Porter au ministère des Affaires étrangères,

ANNÉE	SELON DESTINATION						DEPUIS ALEXANDRIE
	AUSTRALIE	BRÉSIL	CANADA	ARGENTINE	AUTRES PAYS	TOTAL	
1952-1954	404	-	-	-	4	408	170
1955	418	-	-	1	3	422	312
1956	377	-	-	-	19	396	274
1957	796	89	3	-	4	892	549
1958	397	120	-	-	44	561	219
1959	82	105	-	6	23	216	105
1960	56	127	-	4	18	205	108
1961	100	200	-	10	30	340	78
TOTAL	2 630	641	3	21	145	3 440	1 815

Tableau 3 : Migration des Égyptiennes sous l'égide des CCHA/COE/CIMME, de 1952 à 1961
Sources : ACIMME/Egypt/1959-1965, 2513, Athènes, 4/1/1961, Alexandraki à Veinoglou; AYE/SC/1961/21/17/2/1/2, 990, Secret, Alexandrie, 11/10/1961, Theodoropoulos à Lambros.

il se poursuit, puis, à partir de 1960 et des lois socialistes couronnées par les nationalisations d'entreprises décidées par Nasser, il prend le caractère massif d'un exode. La CCHA, en collaboration avec le COE et le CIMME, continue d'assister les *Égyptiennes* souhaitant migrer jusqu'en 1961, année où le programme initié en 1952 prend fin. Pendant près d'une décennie, de 1952 à 1961, 3 340 *Égyptiennes* ont profité de ses services comme l'illustre le tableau 3.

Il est intéressant de noter que 52,7 % du nombre total des migrants proviennent de la région d'Alexandrie. Ce nombre reflète parfaitement la répartition démographique des Grecs en Égypte, dont près de la moitié sont installés à Alexandrie. Le tableau confirme également que l'Australie reste la destination principale des migrants. La crise de Suez semble avoir eu un impact indirect sur des mouvements migratoires car, du fait de la fermeture de l'ambassade d'Australie, les migrants se sont orientés vers l'Amérique du Sud, notamment le Brésil, dont la politique d'immigration

laxiste permet aux candidats d'acquiescer facilement un visa.

À partir de 1961, l'État grec prend en charge la migration des Grecs d'Égypte en collaboration directe avec le CIMME. Cela se traduit administrativement par le changement du centre opérationnel qui passe de la CCHA au consulat général d'Alexandrie. Lorsque le départ massif commence, la métropole reste la destination principale des *Égyptiennes*. Fidèle à sa ligne, l'État grec continue pour sa part à vouloir éviter cet afflux, préférant qu'ils rejoignent d'autres destinations ou bien qu'ils restent en Égypte. En dépit de cette volonté, la plupart des migrants privilégient le rapatriement à toute autre destination, et cela durant toute la période étudiée ici. Après la Grèce, c'est sans surprise l'Australie qui reçoit le plus grand nombre de migrants. Selon Viscovitch, la plupart des *Égyptiennes* qui ont rejoint l'Australie, estimés à plus de 8 000 personnes, y sont parvenus par leurs propres moyens⁶⁵. D'après les estimations du CIMME, la dispersion des *Égyptiennes* de

Paris, 28 août 1957, Archives nationales du Royaume-Uni (*The National Archives*)FO/371/130018/10316/7.

65. Rapport d'Evmolpos Viscovitch, Athènes, 4 janvier 1961, AYE/SC/1962/65/7/1/1.

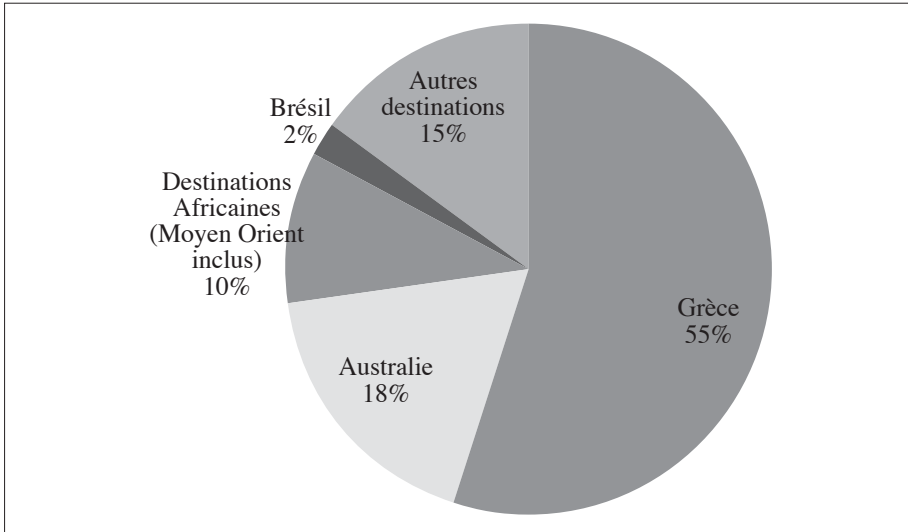


Schéma 1 : Dispersion des Grecs qui ont quitté l'Égypte de 1945 à janvier 1963

Source: ACIMME/Egypt/1959-1965, Rapport sur les services de migration en Égypte, Alexandrie, 9/1/1963, K. Papantonopoulos.

1945 jusqu'en janvier 1963 est répartie de la façon qui apparaît sur le schéma 1.

Conclusion

Le départ des Grecs d'Égypte dans l'après-guerre et jusqu'au début des années 1960 a essentiellement, mais pas seulement, le caractère d'une migration économique. Déjà migrants en Égypte, ils font face au problème aigu du chômage de l'après-guerre mais aussi à la nouvelle réalité politique, économique et sociale égyptienne après 1937, à laquelle ils se révèlent incapables de s'adapter. Parmi les organismes de la colonie, la CCHA, qui possède un réseau relativement développé avec d'autres pays, aborde plus activement la question de la migration des *Égyptiotes*. Dans un premier temps, elle utilise ses contacts avec des diplomates grecs et elle diffuse des informations sur les destinations dans les pages de son *Bulletin*. Cette initiative est sans doute

une aide pour les migrants, mais l'objectif principal des dirigeants de la CCHA est de faire du chômage au sein de la colonie une opportunité commerciale. Ainsi, l'espace diasporique grec dont les *Égyptiotes* font partie est perçu comme un « marché unique » qui contribuerait à la pénétration du capital *égyptiote* dans de nouveaux marchés.

Comme le nombre de chômeurs, de pauvres et par conséquent celui de candidats à la migration augmente, la CCHA collabore étroitement avec les services grecs d'immigration, les autorités diplomatiques et des organisations internationales afin d'améliorer l'efficacité du processus migratoire. Dans le cadre d'une redistribution de la population européenne dans l'après-guerre, qui vise à préserver la paix sociale dans le monde occidental face au danger communiste, le CIMME et le COE opèrent en Égypte, c'est-à-dire dans un espace non européen. Ils possèdent le savoir-faire et un réseau de délégués déjà

établis dans des pays d'accueil pour mener à bien leur mission. Les mesures que ces institutions mettent en œuvre pour aider le mouvement de migration ne semblent pas à première vue extérieures ou imposées au champ social égyptote et aux stratégies individuelles ou familiales des *Égyptotes*, elles semblent plutôt les compléter. Les pays d'accueil, qui sont les destinations les plus convoitées des migrations générales de l'après-guerre, offrent un encadrement où les *Égyptotes* trouvent des mécanismes d'intégration aux caractéristiques comparables à celles de l'Égypte.

Néanmoins, dans sa partie organisée, la migration des *Égyptotes* est une entreprise planifiée par le leadership de la colonie et des représentants de l'État grec, qui souhaitent à la fois décongestionner la colonie

et éviter un mouvement vers la Grèce. Ces objectifs vont de pair avec le refus ou l'incapacité de ces acteurs à bien organiser l'ajustement de la colonie à la période post-capitulaire. Pour sa part, l'Égypte soutient cette politique en suivant ses propres intérêts, qui sont d'élargir le marché du travail pour les Égyptiens et d'écarter la menace communiste. À cet égard, elle incite les autorités grecques à se débarrasser des pauvres et des nécessiteux, et accepte tacitement la présence sur son territoire des organismes européens favorisant la migration. Conçue donc comme une valve de décompression pour la pression sociale, la migration des Grecs d'Égypte constitue un choix politique central des acteurs impliqués: la préservation de l'ordre social, tant en Égypte qu'en Grèce.

Angelos DALACHANIS est membre scientifique de l'École française d'Athènes. Il a soutenu sa thèse à l'Institut universitaire européen de Florence, a été chercheur postdoctoral à l'université Aix-Marseille (LabexMed) et à l'université de Princeton. Depuis 2014, il est associé au projet ERC « Opening Jerusalem archives: For a history of "citadinité" in the Holy City ». Ses recherches portent sur les communautés urbaines, la diaspora grecque, la migration et l'histoire du travail en Méditerranée orientale à l'époque contemporaine. Il a publié *The Greek Exodus from Egypt: Diaspora Politics and Emigration, 1937-1962* (Berghahn, 2017) et a codirigé avec Vincent Lemire l'ouvrage *Ordinary Jerusalem, 1840-1940: Opening New Archives, Revisiting a Global City* (Brill, 2018).